



DELO0UR083



COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2000

OBJET : LOTISSEMENT DU QUARTIER DE LA BEDOCHE
DENOMINATION DE LA VOIE

Monsieur le Maire précise que pour le lotissement du QUARTIER DE LA BEDOCHE il convient de dénommer la voie en impasse qui sera créée.

VU l'avis de la Commission des Travaux et d'Urbanisme en date du 9 mai 2000.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** d'attribuer le nom suivant à la voie :

➤ impasse de la Bedoche

☞ **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE.



Alain PAUVERT

24. MAI 2000

A LA PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

